

Soins et services à domicile : la ministre McCann a pris la bonne décision, selon le RPCU

Montréal, 7 décembre 2018 – Le Regroupement des comités des usagers du réseau de la santé et des services sociaux (RPCU), principal groupe représentant les usagers du réseau, estime que la décision de la ministre de la Santé et des Services sociaux, M^{me} Danielle McCann, est cohérente avec les engagements de son parti qui forme le gouvernement. La ministre a récemment annulé les coupes dans les soins à domicile à Montréal et a demandé aux établissements du Québec de répondre à tous les besoins en matière de soins à domicile sans égard aux coûts. Cette décision va dans le sens des différentes interventions menées, entre autres, par plusieurs comités des usagers.

Rappelons que les soins et les services à domicile sont destinés à des personnes vulnérables et isolées : les personnes âgées, les personnes en perte d'autonomie, les personnes handicapées ou en situation de handicap, etc. « Nous comprenons qu'il y a une volonté ministérielle et gouvernementale de répondre aux besoins des usagers à domicile et, par le fait même, de soutenir les proches aidants dans leur entourage qui sont aussi affectés lorsqu'il y a une diminution des services et des soins » a déclaré M. Claude Ménard, président du Regroupement.

M. Marc Rochefort, directeur général par intérim du RPCU, se réjouit que cette décision ait été prise en fonction de l'usager et de ses besoins réels, là où il vit, avec les soins et les services appropriés à sa condition. « La raison d'être des services de santé et des services sociaux est la personne qui les requiert, soit l'usager. Cela doit prévaloir sur les impératifs financiers et les budgets, surtout lorsqu'il s'agit de personnes vulnérables et que les besoins sont pressants. Le soutien aux personnes dans le besoin est une valeur partagée par une majorité de Québécois ».

Le RPCU entend veiller au respect des engagements pris en matière de soins à domicile lors de la dernière campagne électorale et souhaite qu'ils se traduiront par des mesures concrètes et significatives dans le prochain budget du gouvernement du Québec.

Profil du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est le principal représentant des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Il défend les droits des usagers et se fait le porte-parole des 650 comités des usagers et de résidents des établissements. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744